

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 12 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à 19 heures, le CCAS de Plaudren s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Présidente, en session ordinaire, l'ordre du jour a été transmis aux membres le 27 février 2026.

Présents : Nathalie LE LUHERNE, Régine GEORGES, Christine GURTler, Maryse OFFRET, Marie-Dominique PASCO, Gwladys ROCHER, Annick THOMAS, LORIC Martine, Joëlle EVENO, Michaël FERIR, Manuela LE BARBIER

Absents : aucun

Secrétaire : Régine GEORGES

Votants : 11

L'appel est effectué et le quorum est constaté.

Le PV de la séance du 19 novembre 2025 est adopté avec 10 votes pour et une abstention.

N° 2026 CCAS 01-001- APPROBATION COMPTE DE GESTION 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Rapporteur : Madame Régine GEORGES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L.1612 ;

CONSIDÉRANT que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés tous les ans préalablement au compte administratif ;

CONSIDÉRANT que le résultat du compte administratif 2025 doit concorder avec les résultats du compte de gestion 2025 du comptable ;

CONSIDÉRANT un résultat de clôture 2025 déficitaire de 3348,73 € (décomposé en un déficit de 3374,45 € en section d'investissement et un bénéfice de 25,72 € en section de fonctionnement).

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **D'APPROUVER** le compte de Gestion 2025
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document y afférent

N° 2026 CCAS 01-002- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Rapporteur : Madame Régine GEORGES

En vertu des dispositions de l'article L2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son ou sa Président(e).

Procédant au règlement définitif du budget pour l'exercice 2025, il est proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Fonctionnement 2025	Dépenses	21 081,48 €
	Recettes	21 107,20 €
	Résultat d'exécution	25,72 €
	Résultat reporté	13 302,39 €
	Résultat de clôture	13 328,11 €
Investissement 2025	Dépenses	5475,21 €
	Recettes	2100,76 €
	Résultat d'exécution	-3374,45 €
	Résultat reporté	63 162,63 €
	Résultat de clôture	59 788,18 €

En section de fonctionnement, l'exercice budgétaire 2025 a un bénéfice de 25,72 €.

En section d'investissement, l'exercice budgétaire 2025 a un déficit de 3374,45 €.

CONSIDÉRANT que la Présidente du CCAS doit se retirer lors du vote du compte administratif ;

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2025
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document afférent au dossier

N° 2026 CCAS 01-003- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Rapporteur : Madame Nathalie LE LUHERNE

Fonctionnement 2025	Dépenses	21 081,48 €
	Recettes	21 107,20 €
	Résultat d'exécution	25,72 €
	Résultat reporté	13 302,39 €
	Résultat de clôture	13 328,11 €
Investissement 2025	Dépenses	5 475,21 €
	Recettes	2 100,76 €
	Résultat d'exécution	- 3 374,45 €
	Résultat reporté	63 162,63 €
	Résultat de clôture	59 788,18 €
Affectation		
Compte 1068 - recette d'investissement		
Résultat de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)		13 328,11 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)		59 788,18 €

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **D'APPROUVER** l'affectation de résultat telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

N° 2026 CCAS 01-004- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Rapporteur : Madame Nathalie LE LUHERNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter le budget primitif 2026 par chapitre (cf annexe).

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2026 remis en annexe
- **DE DONNER POUVOIR** à Madame le Maire pour signer les documents s'y rapportant.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Le secrétaire de séance
Régine GEORGES

Fin de séance à 20h.
La Présidente du CCAS de PLAUDREN,
Nathalie LE LUHERNE